

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

2025

ID : 059-215903691-20251124-20251124_15-DE



NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 25

L'an deux mil vingt cinq
Le vingt-quatre novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**DROIT DE PLACE SUR LE DOMAINE
PUBLIC - INSTALLATION
D'UNE PIZZERIA**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/11/2025

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM.
DELANNOY H. DUMOULIN B. MERESSE H. LEDOUX L.
BLONDEAU MP. THUILLET C. MERCIER B. LE MIGNENT C.
RIFF JC. REZIGA A. DEVEMY A. AIT BAHA S. PIROTTE S.
SPOTO S. GLINEUR F. COQUELET A. MALABOEUF

Etaient excusés : C. DESROUSSEAUX V. PORQUET L.
PHILIPPE G. MONTAY D. RAMEZ I. PLOUVIER C. GRAND
Procurations respectives à : MP. THUILLET C. COLLET C.
MERCIER P. BAUDRIN G. COLLET

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 18/11/2025

Le Maire indique qu'il a consenti une autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit à la S.A.R.L. PIZZA SAN REMO pour la période de juin 2007.

Il propose au Conseil Municipal d'instaurer un droit de place trimestriel à compter de juillet 2007 et propose de le fixer à 20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Fixe le montant du droit de place trimestriel de la S.A.R.L. PIZZA SAN REMO à 41,60 € (40,80 € en 2025) à compter du 1er janvier 2026, payable trimestriellement par avance, en application de l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les droits de place seront perçus par avance entre les mains de SGC de Valenciennes, à Monsieur le Percepteur de VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes imputé à l'article 70321 du budget communal.

Vote : 23 pour et 2 abstentions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 27/11/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

